



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Ministre

Paris, le 16 DEC. 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les sapeurs-pompiers de France se sont illustrés sur une multitude de terrains et dans un grand nombre de situations difficiles et dangereuses.

Déployés dans les départements touchés par les intempéries, notamment dans le Var ou l'Hérault, pour porter assistance aux populations, vous vous êtes également rendus sur des théâtres d'opérations délicats et lointains, comme ce fut le cas pour les incendies à la Réunion, ou hors de nos frontières, pour répondre à l'appel du Japon frappé par une catastrophe naturelle et technologique sans précédent.

Au-delà de ces crises d'une intensité particulière, il y a grâce aux sapeurs-pompiers une réponse permanente à l'appel des personnes en détresse.

Votre dévouement, votre courage et votre sens du service public se manifestent dans chacune de vos 11 500 interventions quotidiennes, soit une toutes les 7,5 secondes. Ils sont à l'origine du lien très fort de confiance et de respect qui vous lie à nos concitoyens.

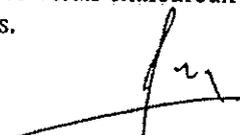
Nous savons tous ce que cet engagement pour sauver des vies humaines suppose comme sacrifices individuels. Je souhaite saluer la mémoire de ceux qui nous ont quittés cette année en accomplissant leur mission. A leurs familles, à leurs proches, à leurs collègues, je veux dire la profonde admiration qu'ils nous inspirent.

Les chantiers que le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a ouverts ont pour objectif d'apporter, à votre métier ou à votre activité, une protection juridique et une reconnaissance à la hauteur des enjeux auxquels vous êtes confrontés. La réforme de la filière professionnelle et la mise en œuvre de la loi sur les sapeurs-pompiers volontaires en seront la traduction la plus immédiate en 2012.

Au demeurant, je me félicite de l'adoption par le parlement, à l'unanimité, de la loi du 20 juillet 2011 relative aux sapeurs-pompiers volontaires. La loi reconnaît désormais votre engagement citoyen exemplaire et vous apporte en retour des garanties juridiques, sociales et pénales bien légitimes.

La période des fêtes de fin d'année est pour vous un moment de vigilance et de veille au service de la sécurité de nos concitoyens. A tous ceux qui seront à leur poste durant cette période, je veux dire ma gratitude et mon estime.

Je vous présente, ainsi qu'à vos proches et à vos familles, mes vœux chaleureux d'excellente année 2012, riche en satisfactions professionnelles et personnelles.


Claude GUÉANT